

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 8 décembre 1843.

De tous les conseils municipaux soumis à la loi commune, celui de Lyon est le plus important en raison du nombre et de la gravité des affaires qu'il est appelé à résoudre, du chiffre élevé du budget dont il dispose. Non seulement il examine les comptes définitifs de l'administration municipale, mais il statue sur les budgets des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu, de la Charité et de l'Antiquaille ; il règle les dépenses du dépôt de mendicité. Il veille ainsi sur la pauvreté depuis le premier jour d'une vie éclosée à la porte de l'hospice des enfants trouvés jusqu'à la vieillesse qui obtient un asile soit à la Charité, soit dans un dépôt qui n'impose pas au malheureux qu'on y recueille la flétrissure de la police correctionnelle ; dans l'intervalle qui sépare ces deux termes, il a veillé encore sur l'âge mûr que la maladie vient frapper, en réglant le budget de l'hôpital et celui de l'Antiquaille, dans lequel l'humanité n'apparaît que dégradée par l'absence de la raison, par la prostitution ou par les souffrances qu'apportent les plus tristes maladies.

Un des plus importants devoirs du conseil municipal est de préparer et d'assurer l'exécution des grands travaux publics qui doivent élever des quais, élargir nos rues en les redressant autant que possible, faciliter la circulation des piétons et des voitures de toutes sortes, assurer le prompt écoulement des eaux. C'est à lui de faire construire et réparer les entrepôts jugés nécessaires, les abattoirs, les théâtres, de régler la subvention de ceux-ci, de fournir et de veiller à l'éclairage et au pavage de la cité. Dans les travaux entrepris à frais communs par l'état et par la ville, il lui appartient de décider sur les offres qui seront faites au gouvernement en demandant son concours, et sur celles qu'il fait lui-même quand il prend l'initiative. Il doit veiller encore sur les propriétés de la ville, propriétés considérables dont la vente successive fournit chaque année un chiffre plus ou moins élevé au chapitre des recettes extraordinaires, et que l'on regrettera un jour. Il examine encore les traités passés par l'administration avec des entrepreneurs ; il les approuve ou les infirme. Il fournit aux réparations des édifices consacrés au culte, et la diffusion de l'instruction primaire, dont il paie les professeurs et à laquelle il donne des locaux, est un de ses plus importants devoirs. Le conseil municipal doit veiller encore à la conservation des monuments de la cité, à l'entretien des promenades publiques, et c'est à lui qu'il appartient de repousser les propositions du vandalisme qui veut couper en deux la place de Bellecour, la seule qui dans notre ville présente un caractère grandiose.

Le conseil municipal de Lyon se compose de quarante-deux membres divisés en trois commissions désignées sous les noms de CONTENTIEUX, FINANCES, INTÉRÊTS PUBLICS. Les propositions de l'administration sont ou résolues immédiatement par le conseil, ou renvoyées à l'une de ces trois commissions, suivant la nature des affaires. Il arrive aussi que, dans les affaires qui présentent beaucoup d'importance, le conseil nomme une commission spéciale qu'il forme au scrutin ou dont il abandonne la désignation à M. le maire.

Beaucoup de conseillers municipaux se sont plaints de cette organisation ; ils ont considéré la commission des finances comme la plus importante, ayant à traiter les affaires les plus graves ; ils ont réclamé contre une classification qui les maintenait dans des commissions dont les travaux ne présentaient qu'un minime intérêt. D'un autre côté, il est arrivé que quelques hommes ont pris la haute main dans la commission des finances, qu'ils exercent sur leurs confrères une contrainte morale, qu'ils n'attendent pas d'être désignés comme rapporteurs, mais qu'ils prennent d'assaut l'examen des affaires et les fonctions de rapporteur. Il est résulté de là que les membres de la commission des finances ont négligé de se rendre aux convocations, et que la majorité s'est trouvée composée une fois, comme l'a dit spirituellement un conseiller municipal, d'un seul homme. Il en est résulté encore, et ceci est grave, que le rapporteur, au lieu d'exprimer l'avis d'une majorité cette fois réelle, exprimait le sien propre qu'il avait été seul à soutenir.

C'est pour parer aux inconvénients qui peuvent résulter d'un pareil état de choses que M. Menoux a proposé, dans la séance du 19 octobre dernier, un nouveau mode d'organisation du conseil municipal. Son projet consistait à diviser le conseil en trois bureaux formés tous les trois mois par la voie du sort et dans lesquels se ferait l'examen préparatoire des affaires ; après cet examen, les bureaux nommeraient chacun un ou deux conseillers qui formeraient une commission chargée de préparer le rapport et de rendre compte au conseil. Nous ne donnons ici que les prin-

cipales dispositions du projet de M. Menoux, que nous avons transcrit en entier dans notre numéro du 24 octobre.

Ce projet nous a tout d'abord séduits ; il nous a paru très-propre à atteindre le but que son auteur s'était proposé. Pour donner au conseil municipal de Lyon une organisation dans laquelle le vœu de la majorité ne pourrait être jamais méconnu, qui admettrait tous les membres à s'occuper tour à tour de toutes les affaires, nous avons pensé à former non pas trois bureaux, mais cinq, dans lesquels les affaires subiraient une première discussion, à la suite de laquelle des commissaires seraient nommés. C'était en petit l'organisation de la chambre des députés ; mais nous avons été arrêtés par une grave difficulté. Les députés sont envoyés à Paris pour s'occuper spécialement des travaux de la chambre ; ils n'ont pas d'autres affaires qui les occupent et les détournent des affaires publiques. Les membres du conseil municipal de Lyon sont au contraire des négociants, des magistrats, des notaires, des médecins ; il n'est pas possible de les arracher fréquemment à leurs occupations sans compromettre leurs intérêts. Les diviser en bureaux chargés d'un examen préalable, c'était s'exposer à voir les convocations rester sans résultat par l'absence d'un nombre d'hommes suffisant pour nommer une commission après discussion ; c'était risquer de retarder la marche des affaires.

Nous avons dû, tout en félicitant M. Menoux d'avoir cherché à mettre fin à une situation fâcheuse, nous arrêter à un autre moyen de mettre tous les conseillers à même de connaître tour à tour de toutes les affaires importantes. Le plan que nous proposons est de la plus grande simplicité.

Nous laissons subsister la division des membres du conseil non plus en trois commissions, qu'on y prenne bien garde, mais en trois spécialités portant les mêmes noms de CONTENTIEUX, FINANCES, INTÉRÊTS PUBLICS, et dans lesquelles seraient classés les conseillers selon leurs aptitudes.

Ces trois spécialités se composeraient chacune de quatorze membres, le tiers du conseil. Les affaires présentées à l'examen du conseil seraient résolues immédiatement, ainsi que cela se pratique aujourd'hui, quand elles n'offriraient pas de difficultés ou quand elles resteraient dans la classe de celles sur lesquelles le conseil a une jurisprudence à laquelle il ne déroge jamais. Les propositions qui auraient de la gravité seraient renvoyées à une commission de neuf membres choisis par la voie du sort, trois dans la spécialité du CONTENTIEUX, trois dans celle des FINANCES, trois dans celle des INTÉRÊTS PUBLICS. Cette commission examinerait les questions soumises à ses appréciations et ferait un rapport au conseil qui jugerait.

Ce plan, extrêmement simple, permettrait à tous les conseillers de s'occuper des grandes affaires de la cité, de remplir d'une manière complète le mandat qu'ils ont reçu ; il briserait le monopole de certaines questions que quelques conseillers s'attribuent. Nous croyons qu'en raison de la position personnelle des membres du conseil, presque tous occupés d'importantes affaires, ce plan ferait le mieux disparaître les inconvénients signalés par M. Menoux, et qui ont une gravité réelle.

FORTIFICATIONS DE PARIS.

SUITE ET FIN DE LA 1^{re} LETTRE DE M. ARAGO.

Les préoccupations de la France au sujet de la ceinture de citadelles parisiennes sont parfaitement légitimes. J'en trouverai une première preuve dans les nombreux discours des ministres et dans les brochures de la presse subventionnée. Les forts détachés, nous disait-on verbalement et par écrit, ne doivent pas inquiéter, *puisque aucun de leurs projectiles n'arriverait jusqu'à Paris*. Si les projectiles avaient pu atteindre nos habitations, les craintes auraient donc été fondées. Eh bien ! en 1833, les journaux ministériels me mirent dans l'obligation de prouver que les garnisons des forts détachés pourraient couvrir Paris, la totalité de Paris, de boulets, d'obus et de bombes, même en bornant les portées des canons, des obusiers et des bombes à 4,000 mètres. Les portées des grands mortiers essayés à Séville en 1810, à la Fère en 1811 et à Indret en 1812 étaient de 6,000 mètres et plus. Les projectiles, remplis de matières incendiaires, pesaient près de deux quintaux. Ces nombres sont authentiques ; on n'en contestera pas l'exactitude. En tous cas, je vais transcrire un très-court passage de l'ouvrage publié en 1836 par le plus savant de nos artilleurs :

« On a fabriqué, pour certaines circonstances, des mortiers à âme allongée, en bronze et en fonte. Ceux du calibre de 8 et de 9 pouces lançaient leurs bombes jusqu'à 5,000 mètres. Les bombes de 10 et 11 pouces allaient au-delà de 6,000 mètres. »

Armez les forts détachés de quelques-uns de ces mortiers que les artilleurs savent couler pour certaines circonstances, et chacun de ces forts deviendra dans l'occasion un Montjoie de la ville de Paris.

Toutefois, je l'avouerai franchement, ce n'est pas l'action directe de l'artillerie des forts sur la capitale qui me paraît le plus à craindre ; les feux transversaux dirigés sur les routes auraient des effets encore plus décisifs.

Les garnisons des forts pourraient, à l'aide de leurs feux croisés, arrêter, sinon des colonnes ennemies, du moins les bons laboureurs qui, nuit et jour, viennent approvisionner Paris. Il dé-

pendrait de ces faibles garnisons d'affamer la capitale. Ceux dont les systèmes triomphent aujourd'hui, loin de s'inquiéter d'un pareil résultat, l'envisagent avec complaisance. Les passions politiques obscurcissent chez eux la prévoyance la plus vulgaire. Ils oublient qu'en tout pays, suivant l'expression du poète, qu'en France particulièrement,

..... Les destins et les flots sont changeants.

Reportons donc leurs souvenirs sur deux ou trois événements de l'histoire contemporaine.

Le parti qui succomba le 9 thermidor disposait d'une force armée assez nombreuse, mais mal commandée. Cette force, quelques discours la dispersèrent. Placez les soldats d'Henriot, les séides de la commune, dans une ceinture de citadelles, et tout change de face, et Robespierre triomphe peut-être.

La conspiration du général Mallet, en 1812, ne trouva ni appui ni sympathie dans la population parisienne. Que serait-il arrivé cependant, si, au lieu de séduire les soldats des casernes de Popincourt et de l'Ave-Maria, Mallet avait trompé les garnisons d'une ceinture de citadelles ? Une fois compromis par leur première levée de boucliers, entièrement séparés de la ville, ne pouvant pas entendre les conseils qui les firent si promptement rentrer dans le devoir, maîtres d'une puissante artillerie, sait-on vraiment à quelles extrémités les malheureux conscrits abusés ne se seraient pas portés ?

Les 8 ou 10,000 hommes de la garde royale qui combattaient dans Paris en 1830 n'auraient certainement pas manqué d'aller se réfugier dans les forts détachés, si la Restauration se fût hâtée de les faire construire. De là, cette troupe d'élite eût rendu peut-être inutiles les efforts héroïques de la population de Paris ; tout au moins la lutte, au lieu d'être terminée en trois jours, aurait duré des semaines. Les camps de Saint-Omer, de Lunéville, quelques autres corps de troupes dévouées quand même fussent arrivés, et la capitale, le pays tout entier, seraient probablement devenus le théâtre d'une effroyable guerre civile.

Si les forts s'achèvent, nos libertés, nos vies, nos propriétés seront à la merci de quelques milliers de prétoriens, de quelques milliers de soldats factieux. Tôt ou tard, le gouvernement lui-même subira les terribles conséquences de son aveuglement : il suffira de la révolte de deux régiments pour le renverser. La révolte de deux régiments ! quelle supposition insensée ! Ces mots à effet ne tranchent, n'éclaircissent aucune difficulté. Je rappellerai, moi, très-humblement, qu'en 1821, deux légions (la légion de la Meurthe et celle de la Seine) avaient déjà pris jour pour marcher sur les Tuileries, lorsqu'une circonstance fortuite fit découvrir le complot.

Les arguments abondent. Dans la foule de ceux qui en ce moment s'offrent à mon esprit, j'en choisis encore un pour terminer l'énumération. Ce dernier argument, quoique fondé seulement sur des considérations politiques et morales, quoique n'ayant rien de technique, me semble devoir faire quelque impression.

Il est un moyen presque infaillible de juger sainement les projets du gouvernement français : c'est de rechercher ce qu'en pensent nos éternels ennemis. Ces projets sont-ils de leur part le sujet de déclamations furibondes ? hâtons-nous de nous mettre à l'œuvre. Loue-t-on, au contraire, notre prétendue sagesse ? soyons assurés que le pays va entrer dans une voie d'affaiblissement et de perdition.

Ces principes posés, je ne conçois pas, je l'avoue, comment les convictions les plus loyales sur la prétendue importance militaire de la ceinture des forts détachés purent rester intactes en présence des manifestations de l'étranger ; comment elles ne furent pas ébranlées par le tonnerre de malédictions que vomit en tout sens la presse subventionnée de la sainte-alliance, le jour où les quinze ou vingt forts périrent dans leur germe sous les cris de réprobation de la garde nationale.

De notre point de vue, la cause de ces violentes colères frappe tous les yeux. Les souverains absolus veulent partout des combinaisons morales ou matérielles qui, un jour donné, puissent faciliter des coups d'état contre la liberté des peuples. Les généraux ennemis pensent aussi que les forts détachés s'élèvent à leur profit. Les cruels événements de 1814 les encouragent à rêver des succès. Dans l'exécration pensée qui les domine, ils marchent déjà sur Paris à la tête de 300,000 Prussiens, Russes, Autrichiens et Anglais ; ils s'en emparent, ils laissent dans la ceinture de citadelles une trentaine de mille hommes, force bien suffisante, en effet, au milieu de tant de bastions menaçants, pour contenir la métropole, pour l'affamer au besoin, ou pour la bombarder. Libres désormais de toute inquiétude de ce côté, ils vont avec 270,000 hommes ravager nos départements et en empêcher la levée en masse, tandis que si Paris n'avait eu qu'une enceinte continue, la seule surveillance de sa belliqueuse population eût exigé la moitié au moins de cette même armée. Voilà ce qu'on a dû penser, voilà ce qu'on a dû dire dans les conciliabules des coalisés. Je me trompe, voilà ce qu'on y a dit : j'en ai trouvé la preuve dans la plupart des journaux allemands de 1833 ; j'en ai aussi pour garant (pourquoi ne m'abandonnerais-je pas à un souvenir personnel ?) certains articles émanés du congrès de Thiersstadt, et dans lesquels mon inflexible opposition aux forts détachés était traitée avec une violence, avec une âpreté de langage qui m'auraient appris, si j'avais pu en douter, que je remplissais un devoir patriotique.

En résumé, Vauban, le maître à tous en matière de fortification, n'avait pas proposé de forts détachés. Suivant lui, il suffisait de l'enceinte continue pour rendre Paris imprenable. Or, j'ai prouvé, ainsi qu'on le verra dans une autre lettre, que l'enceinte, telle que Vauban la concevait, pourrait aujourd'hui recevoir un grand surcroît de puissance, par des manœuvres d'eau, par l'emploi de nouvelles armes, etc.

Il n'est nullement question des forts avancés dans les *Mémoires de Napoléon*, quoique le nombre des forts nécessaires à la fortification de la capitale s'y trouve assez exactement indiqué.

Le général Hugo ne demandait pas non plus de ceinture de citadelles.

Les autorités qu'on a invoquées en faveur des forts n'ont ni la même valeur ni la même netteté.

Vanban, enfin, a condamné radicalement les forts dans ce passage de son *Traité de la défense des places* :

« Si la garnison d'une ville est disséminée dans des ouvrages éloignés, susceptibles d'être attaqués et pris par un petit nombre d'ennemis, ils pourront par là être maîtres de la ville avec moins de monde qu'elle n'en renferme. »

L'avantage qu'on se promettait de tant de constructions ruineuses, celui de mettre Paris à l'abri des projectiles incendiaires de l'ennemi, n'eût existé qu'en portant les forts à des distances inadmissibles. Cet avantage n'est pas aussi capital qu'on le prétend; il n'aurait enfin qu'une très-courte durée, celle de la résistance d'un des forts, sept à huit jours au plus.

Les forts imposeraient à nos généraux le devoir de venir les défendre. La ligne d'opérations, la ligne de retraite de l'armée française seraient connues d'avance. *La banlieue de Paris deviendrait, comme je l'ai déjà dit, un champ de bataille obligé* dans toutes les guerres qui seraient malheureuses, après tous les échecs éprouvés vers les frontières du nord ou de l'est.

Les forts n'étant pas ouverts à la gorge, les forts ayant, contre toutes les règles de l'art militaire, des fronts bastionnés tournés du côté de Paris, deviendraient, après leur reddition, un puissant moyen d'action contre la capitale, et ensuite un effroyable instrument d'oppression.

La prise des forts exercerait une influence désastreuse sur le moral de la garnison enfermée dans l'enceinte.

La défense des forts détachés ne saurait, sans de graves inconvénients, être confiée à la seule garde nationale. Sa place, à elle, est derrière les remparts de la fortification continue. Les forts immobiliseraient donc une partie notable de l'armée active.

Dans les mains d'une faction (j'appellerais de ce même nom, sans scrupule, tout gouvernement qui violerait les lois), dans les mains d'une faction, disons-nous, les forts pourraient être un jour les auxiliaires des plus mauvaises passions, des plus sinistres événements.

La ligne de citadelles rendrait les coups d'état faciles. Il n'est pas de gouvernement qui, dans certaines circonstances, n'ait songé à recourir à ces mesures extrêmes.

La branche aînée avait cauteusement introduit dans l'article 14 de la charte le principe des coups d'état; elle n'eut pas le temps d'organiser la force sans laquelle ces entreprises audacieuses avortent. A l'avenir, le gouvernement aurait la force sans le principe, les moyens d'action sans l'article 14; l'un ne vaut guère mieux que l'autre. Les autorités politiques, si elles pouvaient sans risque sortir de la légalité, céderaient souvent à la tentation.

Telles étaient, en 1833, en 1841, mes convictions réfléchies sur les forts détachés; elles n'ont pas varié. Je croirai donc remplir le rôle d'un bon citoyen, d'un loyal député, en appuyant à la chambre toute demande de révision de la loi sur les fortifications de Paris, toute pétition tendant à obtenir que la construction des forts soit interrompue.

Je suis profondément convaincu que les forts détachés seront rasés tôt ou tard. Les Parisiens n'ont jamais voulu de canons tournés contre les berceaux de leurs enfants; ils n'en veulent pas davantage aujourd'hui. La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, ne fut pas, comme on se l'imagine, le résultat d'un caprice irréfléchi, d'un accès d'aveugle fureur. Lorsque les historiens, au lieu de se copier les uns les autres, puiseront aux sources originales, ils verront la *démolition de la Bastille* figurer déjà en première ligne parmi les vœux consignés dans les cahiers que le corps électoral de la capitale remit à Bailly, à Tronchet, à Sieyès, etc., ses mandataires auprès de l'Assemblée Nationale. La même antipathie trouva, peu de temps après, l'occasion de se manifester ouvertement; des remblais et des déblais exécutés à Montmartre pour rendre la commune et les moulins plus abordables ayant paru destinés à établir de l'artillerie, il en résulta dans Paris une fermentation menaçante que les proclamations de la municipalité apaisèrent très-difficilement.

L'antipathie pour les citadelles pointant des canons sur la ville n'est donc pas un sentiment nouveau, elle n'est pas davantage l'effet d'une opposition mesquine et systématique; on la trouve chez des personnes de tous les rangs, de toutes les fortunes, de toutes les opinions, sur tous les bancs des chambres. Ceux-ci, il est vrai, se préoccupent en première ligne du parti déplorable que l'ennemi pourrait tirer de l'artillerie d'une centaine de bastions, tandis que ceux-là, voyant surtout cette formidable artillerie au pouvoir de quelque faction implacable, calculent avec effroi les ravages qu'elle porterait dans les divers quartiers de la capitale. D'autres considèrent les citadelles comme devant amener, dans un avenir plus ou moins éloigné, la ruine de nos libertés, l'abâtardissement de nos institutions vitales. Je tiens à montrer que ces idées germent dans les esprits les plus éminents, et qu'on les manifeste ailleurs que sur les bancs de l'extrême gauche. Voici deux citations empruntées à MM. de Châteaubriand et de Lamartine.

« Nous ne savons, disait M. de Châteaubriand en 1840, si, dans le projet d'entourer Paris de forts détachés, il n'est pas entré quelque prévision des périls auxquels nous sommes exposés; mais le remède serait pire que le mal. Quelques forts étant pris, ils serviraient de points d'appui à l'invasion étrangère. Aucun accident n'arrivant, ces forts deviendraient les camps retranchés des prêtres. »

M. de Lamartine n'est pas moins explicite. Lisez ce passage : « Les fortifications, telles qu'on les développe, sont à mes yeux la plus flagrante réaction contre la révolution française qui ait jamais été risquée et qui ait jamais réussi contre elle; réaction cent fois plus antipathique à l'esprit de cette révolution qu'un 18 brumaire, cent fois plus étonnante que deux restaurations, car le 18 brumaire venait avec des victoires, et les restaurations venaient avec des chartes... On n'est pas sacrilège en frappant du pied des pierres qui pèsent sur le cœur de deux révolutions et sur la liberté de son pays ! »

Je voudrais pouvoir espérer que le gouvernement, mieux éclairé sur les vœux de la France et sur ses vrais intérêts, que les chambres, aujourd'hui inquiètes des conséquences d'un premier vote, consentiront à reporter le débat sur le principe même de la fortification actuelle. Je m'engagerais alors à prouver qu'il serait bon de procéder sans retard à la démolition des citadelles déjà construites, où tout homme clairvoyant aperçoit, à côté d'une médiocre barrière contre les ennemis, un moyen d'intimidation terrible contre la capitale, et, dans l'avenir, des coups d'état en permanence. Les matériaux provenant des démolitions serviraient très-utilement à revêtir la contre-escarpe de l'enceinte continue.

Les pétitions qu'on nous annonce de toutes parts devront, en tout cas, insister sur le danger des remparts faisant face à Paris, sur la nécessité de les raser, de ne conserver que des forts ouverts à la gorge, n'ayant et ne pouvant avoir d'action par leur artillerie que vers la campagne.

Les inquiétudes des citoyens sur l'armement des citadelles me semblent très-naturelles. Demander que cet armement, même dans les plus petites proportions, même dans la proportion d'un seul canon par fort, ne puisse jamais s'opérer qu'en temps de guerre continentale et en vertu d'une loi spéciale, sera un acte de patriotisme et de prévoyance que j'appuierai de toutes mes forces.

Je n'ai fait jusqu'ici mention ni des travaux de Vincennes, déjà achevés, ni de ceux qu'on projette. Ces travaux n'ajouteront rien à la force défensive de Paris, les officiers du génie en conviennent unanimement. Pour les exécuter les premiers sans une approbation explicite des chambres, il a fallu mettre à l'écart plusieurs articles de loi très-clairs et très-formels. Si des pétitions nombreuses viennent ramener la discussion sur ce terrain, je ne doute pas que le projet incroyable de réunir un grand nombre d'usines, d'ateliers, d'établissements militaires près de Paris, précisément en dehors de l'enceinte continue, ne disparaisse devant la toute-puissance des discussions de la tribune, et ne soit enseveli sous un monceau de boules noires.

La guerre venant à éclater, que dirait-on, en vérité, d'un pays qui, sans frontières militaires vers l'est, a jeté et jette encore millions sur millions autour de Vincennes, et ne s'occupe d'aucune des villes dont la campagne de 1814 révéla si nettement et quelquefois si cruellement l'importance stratégique? Chaque jour les arbres du bois séculaire sont abattus pour faire place à des remparts qui ne joueront absolument aucun rôle en cas d'attaque de la capitale. Pendant ce temps, on néglige de relever Huningue, ou du moins de remplacer ses bastions démantelés par des bastions qui, sur un autre point de la frontière, auraient la même importance, car il paraît que le gouvernement se croit encore lié par un article secret et honteux des derniers traités de paix. Le plus humble promeneur reste confondu en présence des immenses et inutiles travaux qui s'exécutent autour du vieux château de Charles V, surtout quand il réfléchit aux événements décisifs qui se seraient passés en 1814 à Reims, à Châlons, à Montreaux, si, sur ces divers points où l'on ne remue pas aujourd'hui une pelletée de terre, quelques fortifications étaient venues au secours de nos vaillants soldats. Je m'arrête; en creusant ce sujet davantage, il m'arriverait peut-être de ne point réussir à exprimer une patriotique douleur en termes exempts d'amertume et de vivacité.

Je viens de m'expliquer avec une entière franchise relativement aux forts détachés. Il me reste à faire connaître le résultat de mes études sur l'enceinte continue. Tel sera l'objet de deux lettres que j'aurai l'honneur de vous adresser dans le plus bref délai.

Agréez, monsieur, etc.

ARAGO,

Député des Pyrénées-Orientales.

Paris, le 6 décembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les dernières dépêches télégraphiques d'Espagne ont jeté M. Guizot dans une grande consternation. Il comptait beaucoup sur l'effet que devait produire un paragraphe du discours de la couronne qui nous montrerait la monarchie espagnole triomphant enfin de l'anarchie et sortant du chaos pour s'asseoir sur des libertés constitutionnelles qui devaient être pour elle, comme pour le pays placé sous sa protection, un gage d'avenir et de bonheur; il aurait insinué que ce résultat était dû à la sagesse de la politique de la France vis-à-vis de l'Espagne, à ses bons conseils, à sa légitime influence, et il aurait attendu que les applaudissements de l'assemblée vinssent saluer un aussi grand résultat. M. Guizot se croyait assuré d'avoir raison, sur ce point, contre tout ce que pourrait dire l'opposition. La déclaration de la majorité de la jeune reine lui paraissait être une panacée infaillible à tous les maux dont souffre l'Espagne; il voyait cette nation se relevant et grandissant à vue d'œil, et il se disposait déjà à dire aux chambres : Voilà mon ouvrage !

Les derniers événements de Madrid ont trompé toutes ses espérances. Le vote des cortès sur la majorité de la reine n'a résolu aucune question, il a laissé toutes les difficultés pendantes et le champ ouvert plus large que jamais à toutes les intrigues. On s'était dit que tous les partis se réconcilieraient sous les auspices de cette jeune enfant qui avait besoin de tant d'aide et de protection, et il est arrivé précisément que les partis ont profité de la jeunesse d'Isabelle pour se faire une guerre plus acharnée et plus implacable que jamais. Il est évident pour nous que dans ce qui vient de se passer à Madrid Narvaez, l'agent de l'ex-reine Christine, a joué le principal rôle; il est évident pour nous qu'il a abusé de l'ascendant qu'un homme résolu exerce toujours sur un enfant pour obtenir d'Isabelle des déclarations qui, si elles étaient vraies, feraient croire que M. Olozaga est un fou digne d'être enfermé aux petites-maisons. A qui persuaderiez-vous donc qu'un homme grave et sérieux, comme M. Olozaga a toujours eu la réputation de l'être, a pu s'oublier au point d'arracher de vive force à sa souveraine une ordonnance de dissolution? A qui persuaderiez-vous qu'il lui a extorqué brutalement sa signature, en ne reculant même pas devant la douleur physique pour la contraindre de la donner? A personne assurément, du moins en France, où cependant l'on est beaucoup moins idolâtre du pouvoir monarchique qu'on ne l'est en Espagne.

Il ne faut donc voir dans les incriminations qui sont en ce moment dirigées contre M. Olozaga, et qui vont jusqu'à vouloir lui enlever la place que le vœu des électeurs lui a donné le droit d'occuper au congrès, qu'une ridicule et misérable intrigue tramée par des contre-révolutionnaires qui ne pouvaient pardonner à M. Olozaga d'avoir embrassé la politique du parti progressiste. Cette intrigue est un coup d'état dans la véritable acception du mot, et nous ne sommes pas surpris que la dernière dépêche télégraphique d'Espagne ait dépeint la situation de Madrid par ces mots : *Madrid est dans l'inquiétude la plus vive*. Madrid, en effet, a dû être stupéfait en apprenant l'indigne guet-apens dans lequel on avait fait tomber M. Olozaga; elle a dû y voir l'indice d'une politique réactionnaire très-décidée à se manifester sur une grande échelle, si elle ne rencontrait pas de résistance.

Cette résistance, nous espérons que le parti Narvaez la rencontrera, sinon à Madrid, où il s'est assuré les moyens d'en triompher, si elle se montrait, par l'agglomération de forces puissantes, au moins dans les provinces, qui ne sont pas disposées, que nous sachions, à laisser escamoter et détruire une révolution pour laquelle l'Espagne fait depuis vingt-cinq ans tant de sacrifices. Si Barcelonne panse ses blessures et reprend des forces dans le calme et dans la résignation, Saragosse, Malaga, Cadix, etc., n'ont pas désarmé, et ils voudront sans doute que la liberté espagnole soit une vérité.

— On s'occupe au ministère de l'intérieur d'expédier aux membres des deux chambres les lettres-closes qui les convoquent à Paris pour le 27 de ce mois. Ces lettres sont adressées aux députés par l'intermédiaire des préfets. En les envoyant à MM. les

préfets, M. le ministre de l'intérieur les charge de presser les députés dont le concours est assuré au gouvernement de se rendre à Paris pour l'ouverture de la session. Le ministère veut avoir tout son monde sous les armes pour les premières opérations de la chambre. Il sait que la nomination du président pourra être cette fois un embarras, et il compte, pour s'en tirer, sur l'exactitude des siens et sur la négligence des députés de l'opposition, d'ordinaire peu empressés d'arriver les premiers jours.

Les députés de l'opposition seraient donc coupables s'ils ne se trouvaient pas à Paris pour prendre part à la nomination du président, qui aura lieu le lendemain même de l'ouverture de la session. Les premiers votes de la chambre sont très-souvent décisifs, et nous espérons qu'aucun des hommes qui appartiennent aux diverses nuances de l'opposition ne l'oubliera.

— On annonce que le château de Chambord, qui appartient au duc de Bordeaux, sera prochainement mis en vente. Une compagnie s'organise en ce moment même pour acheter non-seulement l'immense palais, mais encore les terres qui l'environnent et en composent le domaine. On dit que ces terres seront revendues en détail et qu'ensuite le château lui-même sera rasé.

Bulletin de la Bourse de Paris du 6 décembre 1843.

Bourse de tenue, mais sans intérêt.			
Avant l'ouverture, la rente était à 82 25 et sans affaires.			
Au parquet, elle a ouvert à 82 25, et pendant toute la bourse elle s'est tenue entre 82 et 82 30.			
La rente a fermé à ce dernier cours au parquet et dans la coulisse.			
Cinq pour cent.	129 30	Trois pour cent belge.	» »
Quatre et demi pour cent.	» »	Banque belge.	760 »
Quatre pour cent.	104 75	Caisse Lafitte.	1123 »
Trois pour cent.	82 20	»	5100 »
Actions de la Banque.	3520 »	CHEMINS DE FER.	
Obligations de Paris.	1387 »	Paris à Rouen.	762 50
Rentes de Naples.	106 85	Paris à Orléans.	763 75
Etats Romains.	104 1/2	Rouen au Havre.	581 25
Dettes actives d'Espagne.	29 0 0	Strasbourg à Bâle.	208 75
Cinq pour cent belge.	103 1/4		

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. JOSSEBRAND.

Audience du 7 décembre 1843.

Depuis que la session de la cour d'assises est ouverte, le jury n'a eu à statuer que sur des vols qui n'ont présenté que peu d'intérêt. L'audience d'hier a été consacrée de nouveau à trois affaires de cette nature.

Le sieur Simonnet (Jean-Baptiste) s'est vu condamner à cinq ans de réclusion pour un vol domestique avoué.

A comparu ensuite devant la cour un ouvrier maçon à peine âgé de 16 ans, le nommé Duperrier (François). L'accusation lui reproche un vol des plus audacieux. Ainsi, le 11 septembre dernier, M. Duplat, percepteur à Ecully, fut victime d'un vol considérable commis en plein jour et qui décelait dans son auteur une audace peu commune. Pendant son absence, des voleurs s'introduisirent dans son domicile à l'aide d'escalade, et volèrent dans son bureau, qui fut fracturé, une somme de 1,800 francs. Divers indices firent soupçonner, comme auteur ou l'un des auteurs de ce crime le sieur Duperrier (François), qui, peu de jours auparavant, avait travaillé pour M. Duplat, et qui avait une connaissance exacte de la maison. On remarqua qu'après ce vol, Duperrier, qui auparavant se trouvait dans une gêne extrême, avait été vu possesseur d'une somme considérable, et qu'en outre il s'était livré à diverses dépenses assez importantes. Mis en état d'arrestation, il fut trouvé nanti d'une somme d'environ 200 francs contenue dans un sac que M. Duplat reconnut positivement pour lui appartenir.

Dans l'instruction et devant ses juges, Duperrier a opposé d'énergiques dénégations aux faits qui lui étaient imputés, et il a soutenu que l'argent qu'on avait trouvé sur lui provenait des économies qu'il avait faites. Ce système de défense, qu'il était difficile d'admettre à raison de la conduite antérieure de l'accusé, n'a pas prévalu dans l'esprit de MM. les jurés. Malgré une énergique plaidoirie de Me Roë, Duperrier a été déclaré coupable par voie de complicité et condamné, grâce aux circonstances atténuantes, seulement à quatre années d'emprisonnement.

Dans la même audience, la cour a condamné à dix ans de réclusion et à l'exposition un réclusionnaire libéré, Louis Nozier, qui, pendant la nuit, s'était introduit dans le magasin de MM. Gillet et Plisson, commissionnaires de roulage, et y avait soustrait une somme d'environ soixante-dix francs et divers autres objets.

La défense de cet accusé avait été présentée par Me Ponchon.

Chronique.

LYON.

Mercredi, le tribunal de commerce se trouvait saisi d'une affaire importante qui, il y a un an environ, avait mis en émoi le commerce de Lyon.

En 1840, une société commanditaire se forma sous la raison Chevreton Boniface Charbonnet et Co. Elle devait liquider les affaires de la maison Aynard frères, depuis long-temps en suspension de paiement. A la fin de 1842, les dettes de la maison Aynard frères se trouvaient presque entièrement payées; mais elles avaient été payées, en très-grande partie du moins, avec les fonds de la nouvelle société, n'ayant pu l'être avec l'actif Aynard. Des embarras survinrent, et les associés commanditaires prirent sur eux d'arrêter court les opérations de la maison Chevreton Boniface et Charbonnet. Les créanciers poursuivirent, les gérants attaquèrent leurs associés en commandite, et sur ces entrefaites le tribunal déclara d'office la faillite de cette société.

A la suite de longs attermoiements, l'affaire revenait à l'audience mercredi dernier. Après quelques explications, l'affaire a été renvoyée à samedi prochain.

Nous nous réservons de faire connaître cette affaire à nos lecteurs. Elle est fort grave, et de peur de commettre des erreurs involontaires, nous ne voulons rien dire avant d'avoir entendu toutes les parties.

— L'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a pourvu, dans sa séance de mardi dernier, aux deux places d'académiciens libres qui étaient demeurées vacantes dans son sein. M. l'abbé Plantier, professeur à la faculté de théologie de Lyon, et M. Ponsard, auteur de *Lucrèce*, ont été élus à une grande majorité. Dans la même séance, l'académie a conféré le titre de correspondant à M. Itier, inspecteur des douanes, membre de la légation envoyée récemment en Chine, et M. Carra, directeur du cabinet d'histoire à la faculté des lettres de Besançon.

— Un accident affreux est arrivé mardi dernier à Chalon. M. Renard (Pierre), vicair de Saint-Cosme, allant visiter son frère, un des sculpteurs employés à la restauration de la façade de l'église Saint-Vincent, a été frappé par une pierre tombée du haut du nouveau portail. M. Renard est resté mort sur le coup.

M. le docteur Polinière a été élu président de l'académie pour l'année 1844.

— On lit dans la Province :

« Afin de prouver que le bien ne vient pas en dormant, nous citâmes, il y a quelques temps, l'exemple d'un abonné de cabinet littéraire qui s'était laissé prendre entre les doigts, sur le nez peut-être, ses lunettes en or. Malheureusement il y avait un étrange abus de pouvoir de la part de l'individu qui s'était permis de mettre l'axiome sus-énoncé en action; ce n'était pas mettre la morale en exemple. Aussi le tribunal vient de condamner le voleur à deux ans de prison, et l'orfèvre qui avait acheté les lunettes à quatre mois.

« La rigueur de la peine a été sans doute motivée par les antécédents peu favorables du jeune homme qui s'était rendu coupable du vol, et qui, sortant d'une famille où les filous ne se recrutent guère, n'avait pu agir qu'avec trop de discernement. »

— Mme Dufot-Maillard, dont nos lecteurs connaissent le talent et la belle voix, et M. Herman Léon, notre compatriote, une des plus célèbres basses de notre époque, viennent d'arriver à Lyon, en représentation pour Grenoble, Marseille et différentes villes du Midi.

On espère que ces artistes se feront entendre dans notre ville, où ils sont personnellement connus, et où nos dilettanti seront enchantés de pouvoir apprécier de nouveau leurs progrès et leur talent.

Mlle Nau, artiste de l'Académie royale de Musique, est arrivée également dans notre ville, où elle doit donner quelques représentations.

(Courrier de Lyon.)

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 30 novembre 1843.

Quantités restées en entrepôt au 31 octobre 1843.

Soies moulinées : 513 balles pesant 50,925 kilogrammes. — Soies grèges : 642 b. p. 83,338 k. — Bourre de soie en masse : 1 b. p. 35 k.

Quantités entrées pendant le mois de novembre.

EN ENTREPOT. — Soies moulinées : 286 b. p. 28,649 k. — Soies grèges : 93 b. p. 10,739 k. — Bourre de soie cardée : 1 b. p. 187 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION. — Soies moulinées : 242 b. p. 24,315 k. — Soies grèges : 76 b. p. 8,610 k.

POUR LE TRANSIT. — Soies moulinées : 24 b. p. 3,665 k. — Soies grèges : 73 b. p. 11,196 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulinées : Angleterre. — Soies grèges : id. — Bourre de soie en masse : id. — Bourre de soie cardée : id.

Quantités restant en entrepôt le 30 novembre 1843.

Soies moulinées : 333 b. p. 31,594 k. — Soies grèges : 386 b. p. 74,291 k. — Bourre de soie en masse : 1 b. p. 35 k. — Bourre de soie cardée : 1 b. p. 187 k.

Etat des quantités de soies exportées pendant le mois de novembre 1843, avec comparaison du même mois de l'année 1842.

Novembre 1843.

Soies écruës. — Grèges : 136 k. » d. — Moulinées : 4,624 k. 74 d. — Teintes : 1,739 k. 61 d.

Novembre 1842.

Soies écruës. — Grèges : 321 k. » d. — Moulinées : 4,444 k. 82 d. — Teintes : 1,435 k. 54 d.

Afrique française.

ALGER, le 25 novembre. — Il paraît que le 48^e régiment de ligne ne rentrera pas en France cette année, malgré son long séjour en Afrique et ses nombreux travaux. Il en sera de même pour les autres régiments dont on avait annoncé le départ. Plus que jamais on s'entretient de l'expédition de Bougie, Gelly, Dellys et Collo, ce massif considérable habité par les Kabyles, qui n'ont jamais voulu traiter avec nous, à moins que ce ne fût pour nous tendre un piège pareil à celui où l'infortuné commandant Salomon perdit la vie.

On assure qu'à ce sujet le ministre demandera aux chambres 25,000 hommes de plus et 25 millions. Cette expédition est d'une importance extrême; elle est devenue même nécessaire. On ne peut laisser ce pâté situé entre nos provinces habité par des ennemis incorrigibles. Ce serait compromettre la conquête en lui ôtant jusqu'à l'espoir d'obtenir un jour une sécurité parfaite, dont elle a un si grand besoin. En effet, si ce pays restait insoumis, il continuerait à servir de retraite aux malfaiteurs de toutes les religions, qui y seraient bien accueillis en raison de leurs crimes contre les Français. Nous espérons donc ce nouveau sacrifice, car, à l'exception de cette partie que nous n'avons pas encore parcourue, on est en droit de dire que la régence est actuellement pacifiée jusqu'au désert.

(Le Toulonnais.)

TOULON, le 3 décembre. — Le brick le Grenadier, arrivé hier des mers du Levant, sera, dit-on, désarmé et envoyé dans un port du nord pour opérer ce désarmement.

On connaît aujourd'hui la destination du brick la Flèche, qui était sous le coup du télégraphe. Ce bâtiment n'attend plus que ses dernières instructions pour faire voile pour les mers du Levant.

La corvette de charge l'Agate, commandée par M. Denans, capitaine de corvette, est partie pour Alger porter divers effets pour l'administration de la guerre et des troupes passagères.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Toute l'attention publique est exclusivement concentrée sur les bizarres événements qui s'accomplissent à Madrid, dans le pays de l'imprévu.

Voici d'abord la dernière dépêche télégraphique. Les correspondances ordinaires viendront ensuite comme commentaires et comme explication obligée.

« Bayonne, 4 décembre.

« MM. Serrano et de Frias ont aussi donné leur démission; la reine l'a acceptée, ainsi que celle des autres ministres. Par décret du 30, M. Gonzalez Bravo a été nommé ministre des affaires étrangères. En qualité de chancelier, il a présenté aux cortès, dans la séance du 1^{er}, la déclaration de la reine portant que M. Olozaga, après avoir enlevé S. M. dans son appartement, l'avait forcée, dans la journée du 28, en lui tenant la main, de signer le décret de dissolution.

« Une proposition ayant pour objet d'empêcher M. Olozaga de siéger dans le congrès a été envoyée à l'examen des bureaux, à la majorité de 79 voix contre 75.

« Madrid est dans l'inquiétude la plus vive. »

Ainsi les enragés modérés auront leur Manuel, si l'on peut comparer à cet illustre citoyen l'ex-ministre Olozaga. Les correspondances particulières vont jusqu'au 29; elles ne précèdent donc la dépêche que d'un jour.

On sait que l'Heraldo avait accusé M. Olozaga du fait qui, vrai ou faux, a motivé la demande d'expulsion du congrès formée contre l'ex-ministre. Voici la lettre qu'à cette occasion le Correspondant a reçue de M. Olozaga :

« Messieurs, je me vois aujourd'hui attaqué dans le Heraldo avec autant de fausseté que de violence. On me suppose capable d'avoir arraché violemment un décret à S. M. Je viens de dénoncer au jury l'article du Heraldo comme calomnieux. Le jugement du pays condamnera les infâmes calomniateurs, et la vérité

trionphera de leur malveillance. Mais avant ce jour j'espère prouver la fausseté et l'objet de cette imputation; démentie dès à présent par mon caractère, ma position et les antécédents de ma vie publique et privée. Pour cela je compte sur les moyens de publicité dont nous jouissons en Espagne, bien que contre le gré de ceux qui préfèrent les obscures manœuvres et les misérables intrigues, impuissantes à obscurcir l'éclat de la raison et de la justice.

« Je suis, etc. »

Suivant une lettre de Madrid, voici les détails qu'on faisait circuler sur les événements :

« La reine a fait appeler de bonne heure M. Pidal, président du congrès, MM. Alcon, Luis Bravo, Mazarredo, Quinto, vice-présidents de la chambre, et le général Serrano, et elle a déclaré dans cette réunion que M. Olozaga l'avait contrainte à lui délivrer un décret de dissolution. M. Olozaga, comme on l'a vu par sa lettre au Correspondant, déclare que ce sont les modérés qui ont ourdi toute cette intrigue pour le perdre. Vainement il a demandé à être admis au palais. La reine a répété ses déclarations devant les président et vice-présidents du sénat, disant que M. Olozaga lui aurait pris la main pour lui faire signer le décret.

« Il a été décidé, séance tenante, dans le conseil réuni en présence de S. M., et auquel assistaient les présidents et vice-présidents des deux chambres et MM. Serrano et de Frias : 1^o qu'il serait dressé procès-verbal des déclarations de la reine relativement à la contrainte dont elle aurait été la victime; 2^o que le ministère qui serait constitué s'appuierait sur les bases du centre et de la droite.

« Ce soir (30 novembre), les modérés se réunissent chez M. Carasco, et il est probable que dans cette réunion seront arrêtés les noms des candidats aux divers ministères. (On a vu plus haut que M. Gonzalez Bravo avait eu le portefeuille de l'extérieur.) Les députés progressistes, de leur côté, au nombre de 76, se sont réunis chez M. Madoz. M. Olozaga, appelé dans cette réunion, y a expliqué sa conduite, détaillant ce qu'il n'a fait qu'indiquer dans sa lettre au Correspondant. Il a été décidé qu'une députation se rendrait auprès du général Serrano pour faire demander à la reine une audience où M. Olozaga justifierait officiellement sa conduite. Les membres de cette députation, Sanchoz, Silva, Ramirez, Arcas et Prat, se sont rendus au palais; mais le général Serrano a été inflexible, et il n'a pas été permis à la députation d'arriver jusqu'à la reine.

« Dans l'impossibilité où elle se trouvait d'arriver par cette voie à la connaissance précise des faits, la réunion progressiste a nommé une commission composée de MM. Lopez, Cortina, Cantero et Eugenio Moreno Lopez, en la chargeant de s'informer des causes qui avaient motivé la destitution de M. Olozaga, la démission du reste du ministère et la situation de la nation. Ces moyens ne paraissent pas devoir amener encore aucun résultat. Plus tard, 63 députés, en tête desquels figurent MM. Lopez, Cortina, Firmin Caballero, Alonzo, etc., etc., ont adressé au président de la chambre des députés une requête ainsi conçue :

« Excellence,

« Nous soussignés, députés, surpris au plus haut point par les événements qui ont eu lieu hier, et convaincus que la publicité est l'unique moyen de faire connaître des événements si intéressants pour le sort du pays et de neutraliser toute tendance quelconque contre sa liberté et ses institutions, venons prier V. Exc. de convoquer pour demain au premier moment le congrès, afin que l'on puisse débattre les questions les plus importantes auxquelles donneront lieu les événements mentionnés. »

C'est le lendemain en effet, d'après la dépêche, que la convocation a eu lieu.

El Heraldo raconte l'histoire du décret de destitution et appelle attentat la particularité de la main saisie. Voici ce qu'il dit de ce fait :

« S. M., qui conservait dans son cœur naïf un sentiment de reconnaissance pour ceux qui venaient de lui donner une preuve d'adhésion et d'hommage, se refusa plusieurs fois à signer le décret. Le ministre insista, et, voyant que S. M. se levait pour sortir, il courut fermer la porte vers laquelle se dirigeait la reine. Alors S. M. voulut sortir par une autre porte qu'il y a dans le cabinet, et M. Olozaga la ferma aussi. S. M. revint s'asseoir et se couvrit le visage de ses deux mains. En ce moment le ministre fut assez hardi pour porter les siennes sur la reine d'Espagne et pour lui faire signer le décret en la saisissant par le bras. »

On pourrait objecter que, sans l'emploi d'une grande force physique, on ne peut faire tracer une signature à une main qui s'y refuse. Mais cela sera bon à dire quand le débat s'établira entre la reine et l'ex-ministre. Isabelle ayant raconté ces choses aux collègues de M. Olozaga, qui ne savaient pas le projet de décret et qui furent bien étonnés, la destitution de ce ministre fut résolue, signée par la reine et contresignée par le ministre de la marine, M. de Frias. M. Serrano contresigna un autre décret révoquant la destitution des cortès.

« Sur ces entrefaites, dit le Heraldo, M. Olozaga entre dans l'antichambre, son portefeuille en main. Le gentilhomme de service, M. le duc d'Ossuna, lui dit qu'il avait ordre de ne laisser entrer personne dans la chambre de S. M. M. Olozaga témoigna son étonnement, insista en disant qu'il savait que M. de Frias était dans le cabinet, et pria le duc d'Ossuna d'aller avertir S. M. Le duc d'Ossuna avertit la reine de l'arrivée du ministre. S. M. fit dire à M. Olozaga qu'elle venait de le destituer, et qu'il eût, en conséquence, à se retirer et à attendre ses ordres. Cet ordre ayant été communiqué à M. Olozaga, il se retira en saluant posément, et retourna au ministère des affaires étrangères. »

Nouvelles Diverses.

Un journal belge indique un nouveau mode pour la substitution des billes en fer aux billes en bois sur les chemins de fer.

« Dans tous les chemins de fer, dit-il, l'entretien et le renouvellement des billes font l'objet d'une assez grande dépense, et puis les coussinets en fonte qui servent à fixer le rail sur la bille sont sujets à se briser souvent. S'affranchir en même temps de ces deux inconvénients, ce sera rendre un grand service à la locomotion moderne.

« On nous assure que ce moyen est trouvé. C'est un ingénieur du pays qui l'a imaginé. Il prend un vieux rail retiré sur la route, il le retourne, le coupe et en fait deux billes métalliques munies chacune de leurs coussinets en fer fort. Des plaques de tôle, rivées à chaque extrémité, donnent à la bille toute l'assiette désirable.

« Les conditions de solidité et d'économie se trouvent ainsi réunies, car ces billes inaltérables coûteront à peine le même prix que les anciennes billes en bois. Le mérite spécial de cette invention sera d'utiliser une grande quantité de rails hors de service. »

VARIÉTÉS.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

1^o De l'Habitude, de son influence sur le physique et le moral de l'homme, et des dangers qui résultent de sa brusque interruption;

par M. le docteur Martin jeune.

2^o De la Morphine administrée par la méthode endermique dans quelques affections nerveuses, etc.; par L.-A. Rougier, médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu de Lyon, secrétaire-général de la Société de Médecine, etc.

3^o Fragments d'un voyage médical en Allemagne en 1842, par le docteur Antoine Bouchacourt, chirurgien désigné de l'hospice de la Charité, etc.

4^o De la Médecine conjecturale et de la Médecine positive : Coup-d'œil d'un homœopathe; par J.-M. Dessais, docteur-médecin.

5^o Note sur l'établissement d'un hôpital de convalescence et de maladies chroniques présentée à l'administration des hôpitaux civils de Lyon; par H. Couturier, docteur-médecin.

6^o Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples chez les peuples de l'antiquité; par L.-P.-A. Gauthier, médecin de l'hospice de l'Antiquaille.

7^o Traité d'Anatomie médico-chirurgicale et topographique considérée spécialement dans ses applications; par J.-E. Petrequin, docteur-médecin, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

8^o Documents pour servir à la géographie physique du département du Rhône; par N.-P. Lortet, docteur en médecine (1).

Comme on le voit par la nomenclature qui précède, les publications lyonnaises ont été nombreuses dans les mois qui viennent de s'écouler; bien que la plupart d'entre elles, par les sujets qu'elles traitent, paraissent et se trouvent en effet entièrement étrangères à nos travaux habituels et ne s'adressent qu'à un petit nombre de lecteurs spéciaux, nous devons cependant en rendre compte sommairement, pour remplir la tâche que nous nous sommes imposée de signaler le mouvement intellectuel parmi nous sous quelque forme qu'il se produise.

Les ouvrages de science, à tous égards, ne méritent-ils pas une attention particulière? N'est-il pas possible d'en tirer toujours des formules qui doivent tourner à l'intérêt général, bien qu'elles ne soient susceptibles que d'être appliquées par quelques uns?

Les trois premiers mémoires dont nous ayons à nous occuper se produisent dans les conditions les plus favorables; la position respective des auteurs leur a fourni les éléments qui doivent naturellement aider au succès et donner des garanties sur la valeur des faits qui s'y trouvent consignés.

1^o M. Martin, qui a vu plusieurs générations se succéder, qui a suivi dans son immense pratique les phases diverses de l'existence d'un grand nombre de nos concitoyens, a pu observer aussi les changements qui se sont opérés dans leur état physiologique avec les révolutions de l'âge et de la fortune; plus qu'aucun de ses confrères, il pouvait écrire sur l'habitude et sur son influence.

Ce nouvelle publication, philosophique autant et plus que médicale, amène l'auteur à discuter les opinions de Pascal, de Locke, de Condillac, pour démontrer les erreurs dans lesquelles ces philosophes sont tombés en confondant l'habitude avec la vie elle-même. Le baron d'Holbach, Hobbes, Bichat ont émis des propositions que M. Martin rejette comme n'étant point en harmonie avec les faits physiologiques et moraux. Passant à son but principal, il s'efforce, par des exemples, par des citations curieuses et authentiques, de démontrer l'action utile ou funeste de l'habitude dans les différents âges de la vie, dans la vieillesse en particulier; il donne de sages conseils pour conserver la santé lorsque les positions viennent à se modifier, soit par les exigences du sort, soit par un acte de la volonté. Les gens du monde, les moralistes aussi bien que les médecins trouveront dans ce dernier ouvrage du docteur Martin un puissant intérêt; sa lecture ne peut qu'être profitable aux uns et aux autres.

2^o C'est exclusivement à ceux qui s'adonnaient à l'art de guérir que s'adresse le docteur Rougier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Durant de longues années il a été à même d'observer un grand nombre d'affections nerveuses. L'obscurité, la marche irrégulière de ces maladies, leur traitement si controversé, ont engagé ce praticien à tenter, dans l'intérêt de l'humanité, de nouvelles expériences thérapeutiques. Dans un sujet aussi vaste, il a limité spécialement ses études à certaines névralgies, telles que la sciatique, la névralgie crurale, intercostale, lombaire, etc.

La Morphine administrée par la méthode endermique n'est point, à la vérité, un procédé nouveau; mais notre compatriote est incontestablement un des médecins qui ont fait sur son emploi les expériences les plus nombreuses. Il est en quelque sorte le premier qui ait précisé avec netteté les effets physiologiques et pathologiques de ce moyen, les contre-indications à son emploi, et qui ait indiqué avec plus de détail les ressources qu'on en peut tirer dans une maladie si rebelle et si fréquente dans notre ville. L'expérience ayant fait reconnaître que très-fréquemment des rechutes se produisaient après la guérison même complète, pour les prévenir, M. Rougier conseille, comme lui ayant constamment réussi, l'emploi de la strychnine à l'intérieur. Il détermine les précautions, les mesures de prudence, les doses dont on doit faire usage dans une médication aussi énergique; il entre dans des détails circonstanciés dont tous les praticiens lui sauront gré. La danse de saint Guy, la chorée, a été pareillement combattue avec succès par l'usage externe de la strychnine. M. Rougier le prouve en citant des faits intéressants, des observations authentiques.

Les comptes-rendus élogieux de ce livre qui ont été publiés par les journaux de médecine ne nous permettaient pas de passer sous silence l'œuvre de notre compatriote; qu'on nous permette de joindre nos félicitations à celles de la presse parisienne.

3^o M. le docteur Bouchacourt, ne pouvant ou ne voulant point encore publier les résultats de son expérience personnelle, se contente de la relation d'un voyage médical en Allemagne, de consigner ce qu'il a vu, ce qu'il a appris. L'organisation médicale de ce pays est incontestablement supérieure à celle de la France; l'enseignement s'y fait d'une manière plus large, plus complète que parmi nous, et la pratique, soit dans les hôpitaux, soit au dehors, présente des garanties de moralité et de savoir pour lesquelles l'autorité et le public ne sauraient se montrer trop exigeants. Nous devons savoir gré à M. Bouchacourt des détails qu'il nous donne à cet égard. Il s'est surtout appliqué à l'observation des hôpitaux réservés aux accouchements. Ces maisons, partout admirablement tenues, présentent des avantages nombreux que l'on chercherait en vain dans nos établissements; les signaler à nos administrateurs est donc une œuvre utile.

4^o Le soutien le plus sérieux de la médecine homœopathique à Lyon, M. le docteur Dessais, vient d'éditer un nouveau travail intitulé : De la Médecine conjecturale et de la Médecine positive. Il nous semble destiné à réchauffer le zèle des prosélytes plutôt qu'à en faire de nouveaux; ils s'adressent aux gens du monde plutôt qu'à ceux qui s'appliquent à l'étude et à la pratique de l'art de guérir. Ecrit avec tout l'esprit, toute l'élégance et toute la facilité qui caractérisent les œuvres de l'auteur, il renferme les mêmes qualités et les mêmes défauts que ses productions pré-

(1) Ces ouvrages se trouvent chez M. Savy, libraire, quai des Célestins, excepté celui de M. Petrequin, déposé chez M. Guyot, imprimeur-libraire, rue Mercière.

édentes sur le même sujet. Le paradoxe ne fut jamais le raisonnement. La critique de certains faits qui ne sont point rigoureusement établis dans la médecine telle qu'elle existe ne saurait faire admettre comme, base d'une nouvelle doctrine des propositions contraires aux lois physiques et à celles de la raison. Une polémique ne peut point s'établir dans une revue rapide comme celle à laquelle nous nous livrons aujourd'hui. Peut-être nous sera-t-il donné d'y revenir plus tard. En attendant, puisse l'homœopathie être, pour les malades qui s'y soumettent, une médecine aussi positive que pour quelques uns qui la pratiquent !

5° Un ancien interne des hôpitaux de Lyon, M. le docteur Couturier, frappé de la nécessité de placer dans de meilleures conditions hygiéniques les malades qui, à la suite d'affections graves aiguës, sont en convalescence dans nos hôpitaux, convaincu des avantages qu'offrirait, dans les maladies chroniques, un établissement créé à la campagne, propose, dans une note pleine de vues philanthropiques, la fondation d'un hospice approprié à cette double destination. Il fait ressortir les bénéfices pécuniaires que l'administration pourrait en tirer.

Nous ne suivrons point l'auteur dans ses calculs et dans ses diverses propositions; nous ferons seulement des vœux pour la réalisation d'un projet que plusieurs avant lui ont déjà conçu et que les circonstances présentes sembleraient favoriser.

6° Ainsi que le titre l'indique, l'ouvrage de M. Gauthier, *Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples chez les peuples de l'antiquité*, est un travail de patience et d'érudition. L'auteur, procédant avec beaucoup de sagesse, avant d'établir un fait, puise à des sources dignes de foi et authentiques. Il a soin de donner avec détail toutes les citations, tous les passages importants des philosophes, des historiens, des écrivains de l'antiquité sur lesquels il appuie ses opinions personnelles. De cette manière, il est facile de vérifier après lui la justesse de ses assertions. Elles ne sont pas toujours en harmonie avec ce que plusieurs archéologues avaient soutenu; mais on peut, sur les données qu'il fournit, et en suivant la voie dans laquelle il s'est avancé en frayant la route, arriver à un plus haut degré de certitude pour un grand nombre de points historiques anciens qui sont actuellement controversés.

Le but principal du docteur Gauthier a été, en publiant son livre, de réfuter quelques croyances erronées que les partisans du magnétisme s'efforçaient d'introduire dans le monde, en les fondant sur l'étude superficielle ou incomplète de ce qui se pas-

sait dans les temples d'Esculape. On prétendait prouver l'antiquité du magnétisme en soutenant que les prêtres qui jadis exerçaient la médecine dans les temples, servaient d'interprètes aux oracles, expliquaient les songes, n'étaient autres que des magnétiseurs ou des somnambules. Ces erreurs sont victorieusement réfutées par le docteur Gauthier. Il combat avec logique les doctrines des partisans du magnétisme; mais, il faut le dire, l'extrême bienveillance du caractère de l'auteur perce dans cette partie de son travail. La crainte de blesser dans leurs sentiments quelques hommes convaincus et de bonne foi l'a retenu dans plus d'un endroit. Il laisse percer sa manière de voir, mais il n'explique pas ses convictions, il ne combat pas le mensonge et le charlatanisme avec toute la puissance dont il est capable et qu'il a montrée dans ses recherches pour arriver à débrouiller la vérité. En résumé, ce livre, qui s'adresse aux gens du monde, aux historiens, aux archéologues, aussi bien qu'aux médecins, méritait de notre part une mention spéciale; nos paroles ne sauraient rien ajouter à son succès.

7° C'est un travail de longue haleine que le *Traité d'Anatomie médico-chirurgicale* du docteur Pétrequin. Six années d'exercice à l'Hôtel-Dieu en qualité de chirurgien aide-major, des dissections longues et minutieuses durant tout ce temps, des cours publics et particuliers sur les différentes branches de l'art de guérir, des recherches, des études spéciales, des voyages à l'étranger, des relations étendues et nombreuses lui ont fourni les éléments de cette publication. Sur le point de prendre possession du majorat de l'Hôtel-Dieu et de remplacer le docteur Bonnet, il a voulu prouver sans doute, et, à notre avis, il a réussi, que la chirurgie lyonnaise sera encore dignement représentée à l'hôpital. Sous le rapport des applications qu'il permet de faire à la pathologie, à la médecine légale, à la médecine opératoire et à l'art des accouchements, le traité du docteur Pétrequin est plus complet et plus au niveau de la science que les livres nombreux sur la même matière qui l'ont précédé. Il a pour nous un autre mérite, c'est qu'il révèle une foule de pratiques et de procédés opératoires qui appartiennent à la chirurgie lyonnaise, et que les étrangers ont bien adoptés, mais sans rechercher leur origine, ou du moins sans la faire connaître. De nouvelles publications préparées soit par le docteur Pétrequin, soit par plusieurs de ses honorables collègues, sont destinées encore à éclairer le monde médical sur la valeur de la chirurgie lyonnaise et à lui faire restituer les inventions qui lui sont propres.

8° Nous terminerons cet article par l'analyse d'un mémoire du docteur Lortet qui semble n'être qu'une page d'un travail intéressant que l'auteur poursuivra sans doute sur ce vaste sujet. Modeste dans cet écrit remarquable comme dans toutes ses œuvres, l'auteur l'intitule : *Documents pour servir à la géographie physique du bassin du Rhône*.

Ayant abandonné la médecine pratique pour l'étude de l'histoire naturelle, pour la géologie en particulier, c'est dans des excursions nombreuses et difficiles, par une observation locale, par une étude suivie, qu'il est parvenu à déterminer plus exactement et plus rigoureusement qu'on avait pu le faire encore la naissance du fleuve, son cours, ses affluents, la rapidité des courants suivant la hauteur des localités, la disposition générale du bassin, l'assiette et la nature des différents terrains, les particularités qu'ils offrent à l'œil et à l'étude de l'observateur. Une série de tableaux, une carte générale du bassin depuis les Alpes jusqu'à la mer, facilitent la mémoire des lecteurs; leur examen prolongé peut seul donner une idée du mérite de ce travail, en offrant la preuve de son exactitude. C'est un service réel que M. Lortet a rendu aux amis de la science, en ne se laissant pas rebuter par les difficultés immenses qu'il a dû nécessairement rencontrer dans les recherches et dans la détermination des faits.

Le succès obtenu auprès des hommes instruits est probablement la seule indemnité que lui vaudront les sacrifices auxquels il s'est décidé en entreprenant une œuvre de cette nature.

P.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONIE est toujours employé avec succès non-seulement contre les palpitations de cœur et les diverses hydropisies qu'il guérit ou modifie en peu de jours, mais encore contre les irritations de poitrine, les rhumes, les toux persistantes, les asthmes et les catarrhes.

Pharmaciens dépositaires : Lyon, Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, et Lardet, place de la Préfecture; Tarare, Michel; VILLEFRANCHE, Ayot; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-LOIRE, Briand; NEUVILLE-SUR-SAONE, Edant; THIZY, Bouvier; BOURG, Béraud, Hoste; GEX, Giro; MONTLUEL, Coheux; MACON, Lacroix; CHALON-SUR-SAONE, Issartel, Paquelin; MONTBRISON, Fessy; BORN, Bardou; RIVE-DE-GIER, Rigaud; ROANNE, Mercier, Roubaud; SAINT-ETIENNE, Martinet, Chermozon; VIENNE, Viguier; GRENOBLE, Savoye, place Lafayette; LE PÉAGE, Offroy; VOIRON, Delange; VALENCE, Reboulet; TOURNON, à l'hospice, et, dans chaque ville, dans toutes les pharmacies où l'on trouve les autres remèdes particuliers.

VENTE PUBLIQUE

Des meubles, effets et marchandises de la faillite du sieur Henri de Châtillon, propriétaire et négociant à Avignon.

Le mercredi vingt-sept décembre courant et jours suivants, à neuf heures du matin et deux heures après midi, il sera procédé dans la remise du sieur Marron, sellier, près de l'ancien local des fonderies, à la vente aux enchères publiques : 1° d'une grande balance avec ses agrès en fer, son fléau et sa série de poids, au nombre de 79; 2° autre balance avec son fléau en fer; 3° une grue; 4° une presse; 5° une vieille balance; 6° un arbre en fonte de 4 mètres 50 centimètres de longueur; 7° un laminoir à deux cylindres avec agrès; 8° des moules à tuyaux en fonte pour tuyaux de plomb; 9° une grue; 10° un récipient et le moule en fonte; 11° deux chaudières en fonte à couler les tuyaux de plomb; 12° quinze outils en fer pour le fourneau à plomb; 13° une griffe avec ses crochets; 14° trente-trois rondelles pour les châssis à tuyaux; 15° un palan; 16° une grue avec trois poulies, un châssis et six crochets; 17° une roue hydraulique avec ses accessoires; 18° trois plateaux en bois et une grande pièce en fer; 19° six mandrins en fer pour couler les tuyaux en plomb; 20° un mandrin en fonte; 21° deux cages de laminoir avec leurs cylindres cannelés et dix autres cylindres cannelés de rechange; 22° vingt-huit mandrins en fer ou en fonte, et un grand nombre d'autres objets en fer et en fonte et quelques meubles.

Il sera aussi vendu au domaine d'Aiguille, territoire de Vidènes : 1° 800 kilog. environ fouds de saule; 2° 100 kilog. environ maille de cuivre; 3° 40 lingotières carrées et 3 rondes en fonte et en fer; 4° deux pièces cuivre allié de 50 kilog.; 5° 540 kilog. vieux fer; 6° 1,380 kilog. vieille fonte; 7° et enfin 30 lingotières.

Le prix de l'adjudication sera payé comptant avant l'enlèvement des objets; en sus, cinq centimes par franc pour frais.

Les syndics définitifs, ESCOFFIER, P. GIERA.

Etude de Pichot aîné, huissier, quai Humbert, n° 11, à Lyon.

VENTE JUDICIAIRE.

Samedi neuf du présent mois de décembre, heure de deux de relevée, sur la place Louis XVIII, à Lyon, lieu dit Charabara, il sera procédé à la vente aux enchères de divers chevaux et voitures. Le prix sera payé argent comptant. (4330)

VENTE APRES DECES.

Samedi neuf décembre, à dix heures du matin, rue Tramassac, n° 39, au domicile qu'occupait de son vivant le sieur Antoine Charpenay, il sera procédé à la vente aux enchères des objets mobiliers délaissés par lui. (6266)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

VENTE VOLONTAIRE, AUX ENCHÈRES,

le jeudi 14 décembre 1843, à l'heure de midi, En l'étude et par le ministère de M^e Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, 2,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, degrés du Change, 6.

Cette maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, un étage sur la façade et quatre étages sur le derrière, avec un autre bâtiment au nord de ladite maison, ayant cave, rez-de-chaussée et chambre au-dessus, cour entre deux et autre cour sur le derrière, indivise avec d'autres propriétaires.

Le revenu net de l'immeuble arrive à plus de 1,400 fr. La vente aura lieu à l'extinction des feux, sur une mise à prix de 15,000 fr., au dessus de laquelle les enchères seront reçues et l'adjudication tranchée.

S'adresser à M^e Olivier, notaire, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter. (9451)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

A VENDRE,

Au revenu de 6 0/0 garanti, et pour le prix de 70,000 f., une maison nouvellement bâtie et qui par sa position sera susceptible de rendre plus de 5,000 f. dans peu d'années. (9798)

ÉTUDE DE M^e ROSTAIN, NOTAIRE, PLACE DES TERREAUX, 1.

A louer de suite.

APPARTEMENT composé de cinq pièces au 4^e étage, avec cave et grenier, place du Plâtre, n° 14, maison Tholozan. La pièce principale est éclairée par deux croisées sur la place.

S'adresser, dans la maison, au portier, et pour les conditions, audit M^e Rostain, notaire. (9704)

A vendre de suite.

TERRAIN

Situé aux Brotteaux, près le Poirier-sans-Parail, entre le cours Vitton et la rue des Émeraudes.

Il comprend une superficie de 8 à 10,000 mètres. On le cède en partie ou en totalité, au gré de l'acquéreur. S'adresser, pour plus amples renseignements, à l'hôtel du Pré-aux-Clercs, sur les lieux. (2296)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE PENSION BOURGEOISE bien achalandé et ayant huit chambres garnies, situé rue des Bouchers, n° 26, au 2^e. S'y adresser. (332)

A vendre au château de Laval, à Charbonnières.

UNE FORTE PARTIE DE BOIS DE CHAUFFAGE au stère, tout chêne. S'adresser, sur les lieux, à l'homme d'affaires. (343)

A vendre pour cause de maladie.

Le FONDS DE COMMERCE en dentelles, broderies et lingeries de M. Allard, rue Saint-Pierre, 6, à Lyon. S'y adresser. (320)

A vendre pour cause de cessation de commerce, A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX.

UNE FABRIQUE DE GALONS ET RUBANS, composée de quatre métiers à la barre de 24, 26, 28 et 30 pièces, en activité depuis vingt-cinq ans, avec bonne clientèle, et divers objets de magasin. S'adresser côté Saint-Sébastien, n° 19, au 1^{er}, à Lyon. (350)

A vendre pour cause de maladie.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé sur une des promenades les plus fréquentées des Brotteaux. S'adresser au cabinet de M. A. Juvanon, rue Trois-Maries, n° 4, de sept à dix heures du matin et de cinq à six heures du soir. (2293)

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET où on loge à pied, bien achalandé, situé à Saint-Just. S'adresser à M. Charbonnet, coiffeur, rue de la Croix, 3, à la Guillotière. (354)

A vendre.

UN TRÈS-JOLI PETIT FONDS DE FERRONNERIE. S'adresser chez M^{me} Bœuf, place de la Préfecture, 16, sur le derrière, au 3^e. (353)

Fabrique de Caout-Chouc.

MM. BILLAZ et GAYET, place de la Fromagerie, n° 5, à Lyon, se chargent de faire confectionner les manteaux et paletots sur mesure aux prix suivants :

Manteaux en caout-choac, de . . . 35 à 50 fr.
Paletots — de . . . 30 à 45 fr.
Étoffes à vendre au mètre, de . . . 10 à 15 fr. (201)

A louer pour la Noël prochaine.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n° 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise. S'adresser au bureau du Censeur.

A DATER DU 1^{er} DÉCEMBRE 1843,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A 7 HEURES DU MATIN. (7311)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n° 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fluxus blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

AVIS.

M. MASSON et Ce, négociant, cours de Broches, 12, à la Guillotière, donne avis de ne rien vendre à crédit, en son nom, à quelque personne que ce soit, à moins d'une autorisation spéciale de sa part. Autrement il ne se considérerait point comme responsable des achats qui pourraient être faits pour lui. (364)

Etablissement d'économie générale.

INDUSTRIE FRANÇAISE AVANTAGEUSE.

L. CHARLES est arrivé à Lyon avec un assortiment considérable de marchandises, savoir : grande quantité de draps provenant des meilleures manufactures françaises, quantité de soieries en tout genre moirées gros grains et gros lisses. Il tient l'article de pantalons de mode, gilets du dernier goût; articles pour dames, tels que châles, mérinos en toutes nuances, broderie de la Suisse et de Paris; toilerie, toile de Hollande et de frise, première qualité.

Toutes ces marchandises sont offertes en échange contre de vieux habillements, même contre de vieux meubles qui pourraient embarrasser les personnes qui en ont, vieux or et argenterie.

Il ne fait point d'échanges dans son domicile, il se rendra lui-même chez les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. Les personnes qui désirent lui parler sont prévenues que sa demeure est passage de l'Argue, escalier E, au 1^{er}. (363)

SIROP DE MACORS CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Le Sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques sans être cependant échauffantes. Il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité.

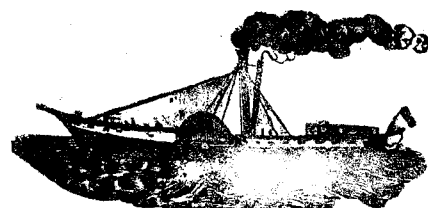
Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez MM. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; aux Brotteaux, pharmacie Delastre, cours Morand; et dans les pharmacies Vernet, place des Terreaux; Forest, place des Capucins; Juffet, place Croix-Paquet; Lardet, place de la Préfecture.

Les consommateurs de ce Sirop sont instamment priés de le demander sous le nom de SIROP MACORS dans les dépôts établis pour éviter toute méprise à cet égard. (9031)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.

Quai de la Charité, n° 28.

Transports de Voyageurs et de Marchandises.



A dater du 5 novembre, le service spécial entre LYON et VALENCE n'aura lieu que tous les jours.

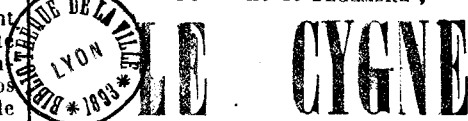
LA COLOMBE

partira du port de la Charité tous les jours IMPAIRS, à 10 heures et demie du matin. (7145)

CHANGEMENT de domicile.

Le cabinet de M. J. POYARD, arbitre de commerce, teneur de livres-expert, a été transféré rue de la Boucherie, n° 13. (2294)

DU 1^{er} AU 10 DÉCEMBRE,



PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

tous les jours impairs

A 7 HEURES DU MATIN. (7144)

MESSAGERIES L'AIGLE.

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1^{er} DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie-des-Terreux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont. A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferronniat et Martinat. (2284)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulallerie, 19.